



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept le 27 janvier à 20 heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Marcel ALLEGRE, Maire.

Présents : Mesdames ALLEGRE Annie, BARRERE Marie-Pierre, Marie-Thérèse DUCHENE, Virginie LARDET, Messieurs DROUIN Pierre, DELALEUX Sébastien, BIZOT Jean-Sébastien et MARCHON Jean-Pierre.

Absent excusé: M. BORYCKI Gérard (procuration donnée à M. ALLEGRE Marcel).

Secrétaire de séance : Mme BARRERE Marie-Pierre.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement en application de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales et APPROUVE, à l'unanimité le compte-rendu du 16 décembre 2016.

- **ENTEND**, M. le Maire qui informe le Conseil Municipal que les débats portant sur le PADD seront enregistrés dans un souci d'une meilleure retranscription.

- **ENTEND**, M. le Maire donner lecture du compte-rendu des décisions prises en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil Municipal (délibérations n° 2014-X du X X XX XXX), en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Arrêté de non opposition DP 16B0012, rue du puits
- Arrêté de rejet tacite du PC 16B0002, chemin de Wy dit Joli Village

- **S'OPPOSE**, à l'unanimité, au transfert de la compétence PLU à la communauté de communes Vexin Centre.

- **ENTEND**, Monsieur le Maire exposer que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est un document au caractère obligatoire composant le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il est débattu au sein du Conseil Municipal.

Que le document a fait l'objet d'un envoi à l'ensemble des élus,

Que les motivations et les objectifs figurant au PADD aient été clairement exprimés, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, de débattre de ces orientations générales.

Monsieur le Maire donne la parole à chacun des élus qui présente ainsi son avis.

Chacun s'étant exprimé, le Conseil Municipal après en avoir débattu:

- **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la tenue au sein du Conseil Municipal du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement de Développement Durable (PADD) dans le cadre de l'élaboration du PLU.

- **DECIDE**, à la majorité de fixer à 60 euros pour 120 jours de gestion sur l'année 2016 l'indemnité de Mme BELLIER receveur municipal.

- **DECIDE**, à l'unanimité, de modifier le tableau des emplois intégrant la modification du Temps de travail, de 32 heures à 28 heures 40 et maintenant le poste de 16 heures.

- **EMET UN AVIS FAVORABLE**, à l'unanimité, au dépôt des demandes de subventions dans le cadre du FIPD pour la vidéo surveillance pour la mairie et la salle polyvalente et autorise le Maire à signer les conventions d'attributions relatives aux actions qui seront accordées dans ce cadre.

- **DECIDE**, à l'unanimité, de solliciter la DETR 2017 et accepte les modalités de réalisation et de financement de l'opération pour les projets d'accessibilité PMR à la mairie et de rénovation des fenêtres et portes de la mairie.

- M. le maire informe de l'embauche d'un agent en CDD.
- Terrains : M. le maire informe que des tractations ont lieu pour l'acquisition d'une bande de terrains rue de la Tourelle, ainsi que de terrains rue de la Source et à la sortie de Seraincourt.
- AEV (courrier) M. MARCHON donne lecture une motion (annexe) apportant son soutien à l'agence des espaces verts.
- Fonctionnement de la bibliothèque : à l'unanimité les élus souhaitent que la bibliothèque devienne communale en précisant bien qu'il n'y aura pas d'embauche, que celle-ci restera gérée par des bénévoles.
 - Les Arguments évoqués : les locaux sont assurés, entretenus par la mairie, les frais d'exploitation, chauffage, EDF, Eau, téléphone, accès internet et de réparation etc... sont supportés par la mairie, les bénévoles sont également assurés par la mairie. Les enfants de la garderie et de l'école fréquentent la bibliothèque.
- CR des syndicats :
 - SIEAP: Mme ALLEGRE informe que suite à la réduction du périmètre du syndicat du SIAEP, seules 2 communes sont encore adhérentes: Frémainville et Seraincourt. Un nouveau bureau a été installé et avec de nouvelles élections. M. BORYCKI a été élu président du SIAEP et Mme ALEGRE vice-présidente. Mme ALLEGRE précise que la commune de Seraincourt n'a pas souhaité avoir de présidence ou de vice-présidence. Le vote des statuts a eu lieu lors de la réunion du 24 janvier 2017.
 - SIERGEP : Mme DUCHENE informe du choix d'un nouveau prestataire à partir du 1^{er} avril 2017.
- Jeux intervillages : M. MARCHON informe que l'organisation des jeux se mets en place, des demandes de subventions ont été envoyées auprès des entreprises. Une réunion est prévue le mardi 21 février 2017 à la salle polyvalente.
- Les Années Folles : M. DROUIN rappelle que les Années Folles auront lieu le 1^{er} juillet 2017 à Longuesse. Un appel est lancé aux personnes intéressées pour la création d'un char et l'élection d'une miss.
- Cartes d'identités: à partir du 22 février, la commune de Frémainville ne gérera plus les demandes de cartes d'identités. Une télé déclaration devra être effectuée par Internet puis un RDV devra être pris dans une commune équipée pour le relevé d'empreinte numérique.
- Les personnes intéressées par l'achat de bois peuvent se manifester à la mairie.

Fin de la séance 22h10

Le Maire

Marcel ALLEGRE

